

Elargissement de l'activité à d'autres actes

● Lancés il y a dix ans, les soins à domicile sont le plus souvent des soins infirmiers assurés essentiellement par un personnel paramédical qualifié, soins délivrés par prescription médicale. D'autres actes prodigués à domicile seront effectifs en 2017.

Les soins infirmiers à domicile, une activité lancée depuis plus d'une décennie par la première structure de médecine interne de l'hôpital Birtraria, connaît un essor avec son extension à l'ensemble des structures de proximité, les EPSP. *« Cette activité fait partie des soins ambulatoires qu'il faut encourager, car elle constitue un maillon de la chaîne dans la prise en charge des malades et c'est une priorité de santé publique. Elle s'inscrit dans une nouvelle approche, dont le but est l'amélioration du système de santé »,* a déclaré Abdelmalek Boudiaf, ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, en rappelant que la demande sera de plus en plus importante dans les années à venir, vu l'amélioration de l'espérance de vie des Algériens et la progression du nombre de malades chroniques. *« Plus de 78% des établissements publics de santé de proximité assurent cette activité de soins à domicile destinés aux personnes âgées, handicapées, présentant une affection de longue durée ou pour des personnes dépendantes ayant perdu l'autonomie »,* a souligné le professeur Lhadj Mohamed, directeur général des structures de santé (DSS). Et de préciser que les soins à domicile sont le plus souvent des soins

infirmiers assurés essentiellement par un personnel paramédical qualifié, sur prescription médicale. Le Pr Lhadj Mohamed a également annoncé que le ministère de la Santé entend développer d'autres actes prodigués à domicile pour l'année 2017 qui *« s'étendront aux soins ponctuels et continus, voire des soins de réadaptation et réhabilitation à domicile »*. D'autant, a-t-il estimé, que les soins à domicile sont considérés comme un objectif majeur de santé publique en vue de répondre à une réelle demande des patients et de leurs familles. *« Le recours aux soins à domicile est moins coûteux que l'hospitalisation conventionnelle, c'est donc un levier intéressant de maîtrise des dépenses, tout en garantissant aux malades des prestations médicales et paramédicales de qualité »,* a-t-il ajouté, tout en citant l'exemple de l'opération de soins à domicile lancée depuis une année par la société privée Clinica Group — agréée pour les essais cliniques en Algérie — dans le cadre d'une convention signée entre le ministère de la Santé et le laboratoire Astra Zeneca. Une équipe de 11 infirmiers et de 5 psychologues a assuré la prise en charge de 616 patients atteints de cancer, toutes localisations confondues, répartis sur 9 wilayas et suivis par 12 services d'onco-

logie qui travaillent en collaboration avec cette équipe. Selon le Dr Sahraoui Salah Eddine, directeur de Clinica Group, 4432 visites à domicile, 17957 actes de soins et 2352 entretiens psychologiques ont été effectués aux domiciles des patients. Les actes ou les soins effectués relèvent plutôt de l'hospitalisation à domicile, a corrigé le Pr Brouri, ex-chef de service de médecine interne à l'hôpital de Birtraria, un des premiers services à avoir lancé les soins à domicile. *« Les malades concernés par cette opération bénéficient de soins de support pour ne pas dire des soins palliatifs, dont le terme est jugé jusque-là péjoratif, ce qui relève de l'hospitalisation. Ce sont des patients en fin de vie. Les soins à domicile répondent à une autre dimension de prise en charge. Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'aller assurer d'autres soins à domicile, tels que la chimiothérapie »,* a-t-il indiqué.

Des attestations de remerciements pour le travail accompli ont été remises par le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, aux représentants de Clinica Group et d'Astra Zeneca. Il a par ailleurs invité les autres laboratoires, les multinationales dont des représentants étaient présents, à contribuer à ce type d'actions de santé publique.

Djamila Kourta